LE PETIT BULLETIN DE ST JEAN LE VIEUX

Journal Municipal No8
Janvier 2022

SOMMAIRE

- LE MOT DU MAIRE ……Page 3
- INFOS MAIRIE ……Page 4
  - *LE NOUVEL EMPLOYÉ COMMUNAL*
  - *PROJET CŒUR DE VILLAGE*
  - *TRAVAUX*
  - *DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE*
  - *FRELON ASIATIQUE*
  - *INSCRIPTION LISTES ELECTORALES*
  - *RECENSEMENT*
  - *ÉTAT CIVIL*
  - *EMPLOIS D'ÉTÉ*
  - *OPÉRATION ARCHIVAGE*
  - *GESTION DES DÉCHETS*
  - *BIEN VIVRE ENSEMBLE*
  - *BROYEURS VOLANTS*
  - *URBANISME – SAISINE ÉLECTRONIQUE*
  - *À PROPOS DES TRAVAUX*
  - *URBANISME*
- AU FIL DE L'EAU ……Page 17
- CELA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS ……Page 26
- REVUE DE PRESSE ……Page 29
- LES ENTREPRENEURS DE ST JEAN ……Page 31
- PENSE BÊTE ……Page 32

Bulletin Municipal d'Information réalisé par la Mairie de St Jean le Vieux

Directeur de Publication : Franck Rebuffet

Comité de Rédaction :
Stéphanie Bousquet Philippe Jean Franck Rebuffet
Florent Salvi Brigitte Vialette

Ont participé à cette édition :
Florence Facq Stéphanie Falcoz
Jacky Foucher Patrick Marcireau

Maquette et mise en page :
Brigitte Vialette

LE MOT DU MAIRE

« **Cela ne finira donc jamais ? »**

Je me suis moi-même étonné de commencer ce « mot du Maire » par un titre aussi pessimiste. Mais cette lutte au long cours contre le virus a quelque chose de désespérant.

Pour la deuxième année, la vie se déroule sous haute surveillance sanitaire, gâchée par le COVID 19 que l'on croyait envolé mais qui ne cesse de se réinventer avec pour conséquences la mise en œuvre de nouvelles restrictions.

Depuis deux ans, plus de « vœux du Maire », cérémonie annuelle où les nouveaux habitants étaient invités à se présenter...

Depuis deux ans, plus de fête de l'été, de fête de l'automne, de « tête de veau » ...fêtes très appréciées qui ont pour vocation de rassembler la population...

Depuis deux ans, le Noël des Enfants heureusement maintenu mais sous une forme différente (néanmoins fort bien accueillie) même si elle favorise moins les échanges entre les parents...

Cette année un Téléthon en demi-teinte...

Pourtant et heureusement, mon optimisme naturel revenant au galop, il y a des raisons d'espérer.

Grâce au civisme des Français – car 91% de la population âgée de plus de 12 ans est vaccinée – la crainte de se retrouver à l'hôpital ou de perdre un être cher a nettement diminué.

Toutes ces avancées vont nous permettre de nous retrouver pour avoir une vie sociale normale. Car nous allons avoir besoin de vous construire ensemble le projet du café associatif qui sera un lieu de vie, de rencontres, de convivialité et de créativité.

Nous avons 8 mois pour mettre en œuvre ce projet en retrouvant le goût d'agir et de penser ensemble.
Vous serez informés de son évolution par la liste de diffusion de la commune mais aussi par des documents déposés dans vos boîtes aux lettres.

Malgré un présent compliqué, je compte sur vous !

En mon nom personnel et au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, je vous souhaite une année aussi bonne que possible.

Prenez soin de vous et de votre entourage.

Franck REBUFFET

LE NOUVEL EMPLOYÉ COMMUNAL

Jean-Claude VADOT, qui avait repris le poste d'agent communal d'entretien, a décidé de cesser ses fonctions pour se concentrer à sa passion, la mécanique automobile.

Vous ne le verrez plus au bord de nos routes et de nos chemins, casque vissé sur la tête, débrousailleuse en bandoulière ou tournevis à la main.

Il va ainsi retrouver son premier : la réparation et la restauration de véhicules anciens.

Pour autant, il laisse la commune dans un état irréprochable et l'équipe municipale profite de cette occasion pour adresser à ce touche-à-tout un grand merci tellement son investissement dans ses missions a été important et remarqué par bon nombre d'habitants.

C'est Christian GAILLARD qui lui succède.
Il partagera son temps de travail entre les communes de Saint Mury et celle de Saint Jean le Vieux grâce un accord de mutualisation entre les deux communes.

Christian a tenu précédemment un poste de responsable d'entretien à la commune de Saint Ismier avant de rejoindre la commune de Saint Mury.
Originaire du balcon, bien connu de Saint Martin D'Uriage jusqu'à Theys et même au-delà vers les Savoie, Christian est aussi éleveur et aime faire partager sa passion.

Également gros travailleur et doté de son « bon sens paysan », il saura sans aucun doute reprendre le flambeau sans faillir.

Merci et bonne continuation Jean-Claude !

Bienvenue Christian !

PROJET CŒUR DE VILLAGE

Le projet « Cœur de Village » est en phase de réalisation

Après plus de 4 années de gestation, la phase de réalisation du chantier a démarré.

Malgré les difficultés et les retards induits par la crise sanitaire, le projet a suivi son cours :

- le 29 mars 2021 : signature des prêts auprès de la Banque des Territoires et de la Caisse Régionale du Crédit Agricole
- le 6 avril 2021 : finalisation des dossiers de subventions
- le 19 avril 2021 : signature des marchés de travaux
- le 3 mai 2021 : ouverture du chantier

En cette fin d'année, conformément au planning, le bâtiment est « hors d'eau et hors d'air », le terrassement du parking et le mur de soutènement en pierres sont achevés.

Le premier semestre 2022 sera consacré au second œuvre et aux aménagements extérieurs.
La réception de l'ensemble de l'opération est prévue en juillet 2022 ; à ce jour nous prévoyons l'inauguration du bâtiment en septembre 2022.

Le projet en chiffres :

- **Montant de l'opération : 1 649 780 €**
- études et maîtrise d'œuvre : 208 130 €
- acquisition foncière : 90 390 €
- travaux bâtiment : 1 188 450 €
- travaux parking : 162 810 €

Le financement :

- **Montant des emprunts : 420 000 €** sur 15 ans (taux fixe : 0,55%)
- Banque des Territoires : 200 000 €
- Caisse Régionale du Crédit Agricole : 220 000 €

- **Montant des subventions : 800 890 €**
- État : 240 770 €
- Région : 243 920 €
- Département : 243 390 €
- Le Grésivaudan : 72 810 €

- **Montant du FCTVA* : 215 090 €**

- **Autofinancement : 213 800 €**

** Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'État qui constitue la principale aide de l'État aux collectivités territoriales en matière d'investissement. C'est une dotation versée aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces dernières supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale. En effet, les collectivités ne sont pas considérées comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'elles accomplissent en tant qu'autorités publiques.*

En images ...

L'agrandissement sur le parvis Nord

Le pilier de la salle des fêtes a disparu

Le parking, avant et après

TRAVAUX

Les travaux réalisés en 2021

Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire et le démarrage du chantier « Cœur de Village », d'autres travaux ont été réalisés en 2021 :

- **Réalisation d'un tapis d'enrobé chaud sur 2 chemins communaux**

	Montant des travaux	Subvention du Département	FCTVA	Reste à charge pour la commune
Chemin de la STEP	20 533 € TTC	10 490 €	3 290 €	6 753 €
Chemin de la Charrière	11 295 € TTC	5 760 €	1 810 €	3 725 €

Chemin de la STEP

Chemin de la Charrière

- **Rénovation des 2 bassins communaux**

Reprise de la maçonnerie des bassins et des murs d'appui
Nota : Ces 2 bassins ne sont pas alimentés par le réseau d'alimentation d'eau potable mais par des sources ; la qualité sanitaire de l'eau n'est pas contrôlée.

Montant des travaux TTC	3 660 €
Montant FCTVA	590 €
Reste à charge pour la commune	3 070 €

Bassin de la Mairie

Bassin du chemin de l'Église

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Le déploiement de la fibre, suite et fin ?

« Isère Fibre » a durant l'année 2021 réalisé les travaux nécessaires aux raccordements des bâtiments de la commune au réseau de fibre optique.

Fin décembre 2021, près de 60 adresses sont éligibles à la fibre (sur environ 130 adresses).
Début 2022 le déploiement se poursuivra, principalement en réglant un certain nombre de problèmes d'adressage.

Le site www.iserefibre.fr permet de tester l'éligibilité de chaque adresse et permet également de valider l'éligibilité au près des FAI (Fournisseurs d'Accès à l'Internet)

Le premier semestre 2022 devrait marquer l'achèvement de cette longue et laborieuse opération.

FRELON ASIATIQUE

Suite à la découverte et à la destruction d'un nid de frelons à pattes jaunes, dit asiatique, dans la commune (au Couvat) en 2020, la municipalité a décidé de participer à la lutte contre cet envahisseur qui peut être dangereux pour la population.

La Mairie a donc à cet effet acheté dix pièges et appâts afin de capturer des femelles fondatrices au printemps. Ces pièges ont été installés autour du Couvat pour cibler les premiers individus.
Nous avons ainsi pu récolter une dizaine de Vespa Velutina (nom officiel), des femelles qui auraient pu fonder de nouvelles colonies.

Les pièges de cet été (posés par l'apiculteur) ont aussi fonctionné prouvant la proximité d'un nid.

À la suite d'un signalement cet automne, un nid a été détruit à Roussillon, mais aucun autre n'a été vu dans la commune.

Une opération de piégeage aura encore lieu au printemps prochain.

Si vous voulez plus d'informations sur cet insecte ou si vous avez un doute sur le frelon que vous voyez, vous pouvez contacter Patrick Marcireau au 0651382856.

INSCRIPTION SUR LISTES ELECTORALES

L'élection du président de la République se déroulera :

- le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour ;
- le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

Les élections législatives se dérouleront :

- les dimanches 12 et 19 juin 2022 pour la désignation des 577 députés

Depuis le 1er janvier 2020, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au sixième vendredi précédant le jour du scrutin. La date limite est ainsi fixée au vendredi 4 mars pour le premier tour et au vendredi 18 mars pour le second.

Vous pouvez utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396 et joindre la version numérisée des documents suivants :

- Justificatif de domicile
- Justificatif d'identité

- ➢ Vous pouvez vérifier votre situation électorale sur le site https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE
- ➢ En cas de déménagement : vous serez radié automatiquement des listes de votre ancien domicile, sans avoir à réaliser aucune autre démarche
- ➢ Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait fait les démarches de recensement citoyen à partir de 16 ans.
  Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement...), il faut faire la demande d'inscription
- ➢ Les cartes électorales seront distribuées au plus tard 3 jours avant le 1er tour de scrutin

RECENSEMENT

Le recensement de la population se déroulera du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022.

Les habitants recevront directement dans leur boîte aux lettres les codes internet pour se recenser sans visite de l'agent recenseur ; il suffit de quelques minutes pour répondre au questionnaire internet, à défaut d'utilisation d'internet, l'agent recenseur pourra remettre des questionnaires papier.

Coordinatrice Recensement : Stéphanie Falcoz
Agent Recenseur : Carole Robert

ÉTAT-CIVIL

Til PERDRIX
Hector BUISSON
Manon PERRILLAT-BOTTONET

Marion MOUSSEAUX
et Hugo REBUFFET
le 13 Août 2021

Et bienvenue aux nouveaux habitants !

EMPLOIS D'ÉTÉ

Chaque année, la Mairie recrute deux jeunes rémunérés sur la base du SMIC en vigueur pour une semaine ou 15 jours maximum à raison de 12 heures / semaine entre le 1er Juin et le 31 Août.

Il faut avoir 16 ans révolus et moins de 18 ans.

Si vous êtes intéressés vous devez adresser à la mairie avant le 15 Mai 2022 par voie postale ou électronique (mairie@saintjeanlevieux.fr) :

- une lettre de motivation avec les dates de vos disponibilités
- la copie d'une pièce d'identité
- le n° de sécurité sociale (attention celui des parents sera refusé)
- un RIB (compte courant ou compte épargne au nom du jeune)
- une autorisation du responsable légal

Cet été ce sont Robin et Baptiste qui, sous la houlette de Jean-Claude, ont rénové les volets de la Mairie...dans la joie et la bonne humeur !

OPERATION ARCHIVAGE

La Mairie a fait intervenir le Service Archives Itinérantes du CDG38 (Centre de Gestion) en Octobre.
Il était en effet nécessaire d'avoir recours à des experts car nous avions un retard d'archivage à traiter (environ 20 mètres linéaires).
Cette intervention a permis une campagne d'élimination, une réorganisation et une rationalisation de l'espace, ainsi que le conditionnement, le tri, le classement, la cotation et la rédaction de l'inventaire des archives.
Lors de leur prestation, les archivistes du CDG38 ont aussi proposé aux élus une réunion de sensibilisation sur l'importance de l'archivage. En effet, les archives ne sont pas uniquement de vieux papiers qui n'ont plus d'utilité : que le document soit en version papier ou numérique, quel que soit son âge, qu'il ait 1 jour comme 500 ans, dès sa création un document est une archive.

La réglementation :

- Code du Patrimoine, L 212-6 : « Les collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives. Elles en assurent elles-mêmes la conservation et la mise en valeur. »
  Le Maire est responsable des archives de sa commune, civilement et pénalement (art. 322-3-1 du Code Pénal). Ainsi à travers lui, agents et élus sont responsables des documents qu'ils produisent et reçoivent chaque année.
- Code général des collectivités territoriales, L 2321-2 :« Les dépenses obligatoires comprennent notamment les frais de conservation des archives communales »

<u>Rôle des archives départementales</u>

Les communes de moins de 2000 habitants peuvent éventuellement y déposer leurs documents. La commune reste propriétaire des archives. Les Archives départementales assurent seulement la conservation et la communication des archives.
Cependant cela ne concerne que les archives d'avant 1940 et les registres paroissiaux et d'état civil de plus de 120 ans. `

Les archives de la commune sont consultables en Mairie sous la responsabilité du Référent Archives.
En principe, les archives publiques sont communicables mais certaines sont toutefois soumises à un délai.
(voir https://francearchives.fr/@docs/)

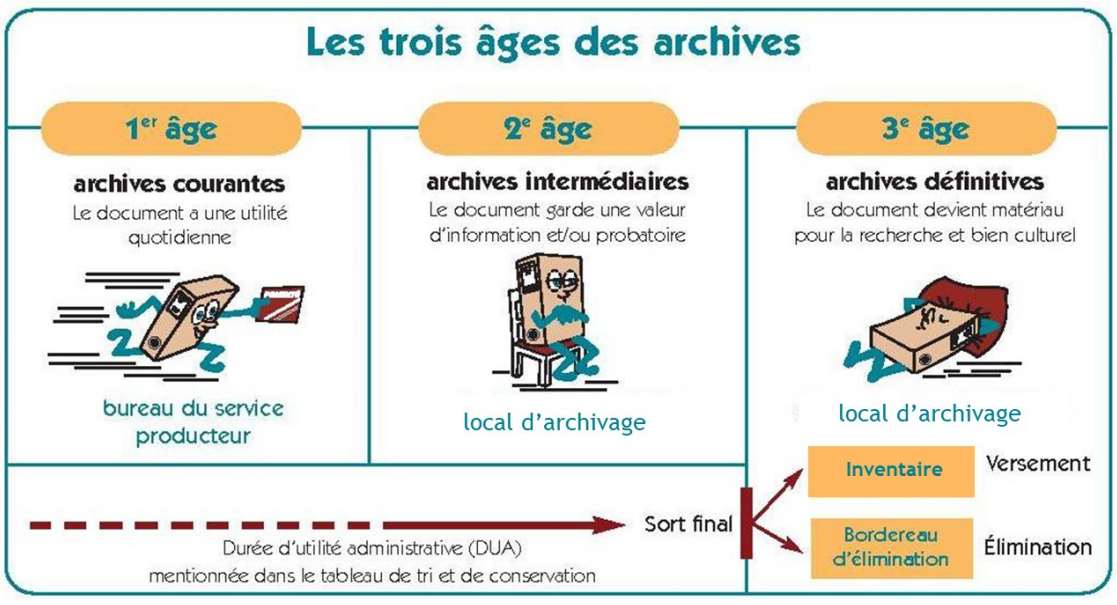

L'intervention des archivistes (qui viendront terminer l'exercice en début d'année) a permis :

- D'établir l'inventaire des archives de la commune
- D'estimer l'espace nécessaire dans les futurs locaux de la Mairie : 35 ML (mètres linéaires)
- De fournir tous les outils et procédures nécessaires au bon fonctionnement de l'archivage

GESTION DES DÉCHETS

Le bon geste de tri

Le Grésivaudan poursuit sa campagne de lutte contre les erreurs de tri, d'une manière plus humoristique, pour tenter de stopper certaines idées reçues.

<u>Pour rappel</u> :

- *les **bacs jaunes** ne doivent recevoir que les **emballages ménagers** (plastique, métal et briques alimentaires), **<u>déposés en vrac</u>** et non en sac.*

- *les **bacs bleus** ne doivent recevoir que les papiers, journaux et cartons ménagers de petites tailles et **<u>déplié</u>s.***

Les travaux relatifs à la construction du nouveau centre de tri d'Athanor, auquel la communauté de communes du Grésivaudan, associée à 6 autres collectivités (Grenoble-Alpes Métropole, Trièves, Matheysine, Oisans, Pays voironnais et St-Marcellin-Vercors) se poursuivent et la 1ère pierre a été posée le 3 septembre 2021. Le nouveau centre de tri doit être mis en service au 2ème semestre 2023.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL - RAPPEL

Bruit

Les activités bruyantes sont autorisées mais leurs horaires sont réglementés par arrêté préfectoral.

	MATIN	APRES MIDI
Lundi au Vendredi	8h30- 12h	14h - 19h30
Samedi	9h - 12h	15h - 19h
Dimanche et jours fériés	10h - 12h	le calme !!!

Brûlage des déchets verts

La réglementation est claire en Isère : le brûlage des déchets végétaux est interdit par arrêté préfectoral toute l'année pour les communes ayant accès à une déchetterie.

Depuis le 1er Janvier 2017, ce règlement s'applique aussi aux activités agricoles et forestières en vertu de l'arrêté préfectoral du 12 Mai 2016 pour les communes iséroises incluses dans un plan de protection de l'atmosphère (PPA)… dont nous faisons partie !

Plus d'informations sur le site de la commune :

https://www.saintjeanlevieux.fr/infos-pratiques/bien-vivre-ensemble-2/

BROYEURS VOLANTS

La Communauté de Communes le Grésivaudan, qui détient la compétence « gestion des déchets », a décidé de mettre en place un service de broyage mobile pour les déchets d'élagage sur l'ensemble des 46 communes la constituant, ceci à partir du 1er janvier 2022.

La motivation de cette décision répond à un souhait ancien des communes, notamment celles de montagne, afin d'éviter pour les particuliers des transports coûteux et générateurs d'émissions de CO2 jusqu'aux déchetteries intercommunales. Elle permet aussi de limiter le volume des apports dont le stockage est devenu problématique et extrêmement coûteux pour la collectivité.

Ce nouveau service consiste donc en l'achat de plusieurs broyeurs de taille professionnelle afin de les mettre à disposition des communes selon un planning défini et un protocole de mise à disposition faisant office de cadre de fonctionnement.

La municipalité de Saint Jean a ainsi choisi d'adhérer à ce dispositif pour offrir à ses habitants un service supplémentaire. Tout ceci comporte néanmoins quelques restrictions d'usage, par exemple les déchets de tontes ne sont pas concernés et la taille des branchages est également limitée.

Le principe est de broyer les déchets de taille à la source, par chacun empruntant l'outil pour son compte. La commune de Saint Jean ayant renoncé à la possibilité de sous-location autorisée par l'intercommunalité, le coût de mise à disposition se résumera aux seuls frais de carburant pour le fonctionnement du broyeur.

La municipalité envisage une première expérimentation la semaine 16 (du Lundi 18 au Dimanche 24 avril 2022). En raison de la lourdeur administrative du système de prêt aux particuliers, imaginé par la communauté de communes (chèque caution, assurance, carte identité, état des lieux, gestion planning,…) la municipalité de Saint Jean a préféré dans un premier temps retenir un fonctionnement à l'identique de la déchetterie mobile. Ainsi chacun pourra apporter ses déchets sur un espace dédié à des horaires précisés, avec un broyage supervisé par la commune. Le broyat pouvant être récupéré ensuite pour amendement par tout un chacun qui le désire.

Cette première opération constituera un test afin de voir si ce nouveau service correspond aux attentes des habitants et au cycle de taille ou d'élagage, pour le cas échéant le faire évoluer et mieux correspondre.

D'ici là, n'hésitez pas à faire part de vos suggestions et autres idées veillant à améliorer ce système, directement à vos élus ou bien par envoi sur la boite mail de la Mairie ou encore par courrier.

URBANISME – SAISINE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

À compter du 1er janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme et les déclarations d'intention d'aliéner.

Pour répondre à cette obligation, la commune de Saint Jean le Vieux vous propose de saisir votre demande par voie électronique via une plateforme dédiée :

Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme - https://gnau18.operis.fr/gresivaudan/gnau/#/

Note : si vous n'êtes pas à l'aise avec le numérique, le dépôt classique par courrier recommandé ou à l'accueil de votre mairie est toujours possible.

Comment déposer mon dossier ?

La Mairie reste à votre écoute pour vous renseigner et vous accompagner.

Á PROPOS DES TRAVAUX

Vous habitez le village depuis longtemps ou vous venez de vous y installer et vous souhaitez entreprendre des travaux d'amélioration de votre habitation ou d'aménagement extérieur.

Ces projets ne nécessitent pas forcément l'obtention d'un permis de construire ou le dépôt d'une déclaration préalable de travaux mais ils restent néanmoins soumis aux règles d'urbanisme actées par le Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Avant d'entreprendre tous travaux, nous vous invitons à consulter la Mairie qui vérifiera la conformité de vos projets. En cas de non-conformité, la Mairie sollicitera l'Architecte-Conseil de la Communauté de Communes le Grésivaudan afin de trouver ensemble une solution qui vous convienne tout en restant conforme au PLU.

Afin d'éviter la remise en cause de projets inadaptés, nous vous rappelons quelques règles (pas forcément connues de tous) :

- La création de voirie nouvelle ne doit pas entrainer la création de talus ou de murs de soutènement d'une hauteur supérieure à 0,70 m par rapport au terrain naturel avant travaux

- Les enrochements cyclopéens ou équivalent sont interdits

- Menuiseries extérieures et volets (nécessitant cependant une déclaration préalable) :
  - Les volets doivent être en bois plein type dauphinois
  - Les coffres de volets roulants ne doivent pas être apparents
  - Le blanc pur ou le blanc cassé sont interdits pour les menuiseries, portes, fenêtres, volets

- Les haies doivent être constituées de végétaux indigènes soit par exemple : noisetier, charmille, érable champêtre, viorne, etc…
  Les haies mono-specifiques de type thuyas ou lauriers palme sont interdites
  → se reporter à la brochure du Conseil Général de l'Isère
  https://www.biodiversiteetbati.fr/Files/Other/DocComplGTBPU/F15-PlanterHaiesChampetres-CG38.pdf

URBANISME

Permis de construire

BERTSCH Nicolas, 50 Chemin de la Dame, réaménagement d'une grange en atelier de fabrication de chocolat
GROS Joël, 880 Route de la Mairie, modification de toiture et création de fenêtre de toit

Déclarations préalables

GAIDET Mickael, 80 impasse de Chantorelle, création d'un abri bois
BOUSQUET Stéphanie, 116 Chemin du Mollard, piscine
COMBOROURE-FLORES Émilie, 264 Route du Rif, pose d'un vélux
TENA Guillaume, 120 Impasse des Châtaigniers, agrandissement d'une plateforme de retournement
VIAL-DAVID Laurence, 200 Chemin de la Gorge, 2 abris
LE GOUELLEC Maxime, 98 Chemin de l'Église, pose d'une menuiserie pour fermer cuisine d'été couverte
CHANAS Pascal, 115 Chemin du Buisson, pose d'un vélux
WITRANT Emmanuel, 151 Chemin du Couvat, pose de panneaux photovoltaïques
MEYRIGNAC Lucile, 200 Chemin de la Gorge, transformation d'une grange en habitation

CHANTIER PARTICIPATIF

Cette période compliquée de pandémie aura eu au moins le mérite de révéler l'intérêt du public pour la randonnée et à fortiori ses itinéraires.

Quelques habitants de Saint Jean avaient précédemment manifesté leur souhait de nettoyer des chemins sur le territoire de la commune. Ainsi la municipalité a décidé de prendre les choses en main en réunissant un groupe d'élus sensibles au patrimoine communal pour engager un programme pluriannuel d'entretien des chemins communaux. Il a été décidé par ailleurs de faire appel au volontariat et ainsi de satisfaire pour bon nombre de Saint Jeantets l'envie d'œuvrer utilement pour leur commune.

Malgré une journée maussade, les participants et les élus s'étaient donné rendez-vous le samedi 3 juillet. Après un café-croissant de bienvenue, le groupe initial s'est réparti sur trois chantiers principaux selon les capacités et le matériel de chacun, la commune fournissant le carburant et l'huile pour les tronçonneuses.

Trois chemins ont été priorisés :

- le chemin dit du « Grand Mur », entre le Buisson et la route d'Allevard en direction de Revel (sous la Sarrazine) ;

- le chemin dit de « la Charrière », partie joignant le haut du Mollard au chemin du Buisson ;

- le chemin de « la Poya » entre la route d'Allevard et le chargeoir de Chantorellle.

L'enthousiasme faisant et en raison également du grand nombre de participants, la partie haute du chemin de la Charrière (qui assure la jonction du hameau du Buisson jusqu'à la route d'Allevard) a également pu être nettoyée.

Un buffet a été organisé le midi par une partie des bénévoles, ceci afin de remercier et restaurer tous les participants. Après ce moment de convivialité, l'essentiel du travail ayant été effectué, une partie des participants a continué les travaux l'après-midi sous une pluie battante.

Quelques-uns ont même poursuivi le dimanche matin, ceci afin de finaliser des opérations où la pelle mécanique mise à disposition par les établissements « Peillard Service » était indispensable, notre employé communal se chargeant du fignolage par la suite.

Au final le bilan est extrêmement positif car outre l'utilité de ces chantiers participatifs, que nous nommions autrefois « les corvées », c'est aussi l'occasion pour les habitants de faire connaissance ou de se retrouver selon les cas.

La période d'hiver étant peu propice aux travaux en extérieur, d'autres chantiers sont en prévision pour le printemps 2022. Un appel sera fait à nouveau pour toutes celles et tous ceux qui souhaiteront s'associer à cette opération et passer un moment agréable.

En images ...

PRÉPARATION ...

EXÉCUTION ...

RÉCRÉATION ...

CENTRE DE VACCINATION DU GRÉSIVAUDAN

Plus de créneaux, ouverture le samedi, le centre de vaccination du Grésivaudan situé dans le bâtiment de la piscine intercommunale à Crolles (rue Henri Fabre) s'adapte aux nouvelles annonces gouvernementales.

Le centre est ouvert UNIQUEMENT sur rendez-vous :
- du lundi au vendredi de 8h20 à 17h30
- et le samedi de 8h20 à 16h

Prenez rendez-vous sur :
- www.keldoc.com
- ou par téléphone au 04 76 77 58 63 (mêmes horaires que le centre)

Pour rappel, en accord avec l'Agence Régionale de Santé, le centre de vaccination est habilité à administrer le vaccin contre la grippe, le même jour qu'une injection contre la COVID-19, le patient doit simplement se présenter avec le vaccin en question.

À noter :

- Public concerné par la vaccination :
  - à partir de 12 ans pour les 2 premières doses
  - à partir de 18 ans pour la dose de rappel (3ème dose)
- Vaccin utilisé au centre de vaccination du Grésivaudan : pfizer biontech
- La validité du passe sanitaire des personnes pleinement vaccinées est conditionnée à l'administration d'une dose de rappel. Le document sera désactivé 7 mois après la dernière dose reçue, au cas où la dose de rappel ne serait pas effectuée. Si vous disposez de l'application TousAntiCovid, à l'approche de la date de désactivation du passe sanitaire, vous recevrez une alerte.
- les tests PCR et antigéniques qui donnent accès au passe sanitaire sont valables 24h au lieu des 72h précédemment.
  Seul, le dépistage pour raison médicale est gratuit. Pour les personnes majeures non vaccinées, les tests PCR, antigéniques ou les autotests dits de « confort » (c'est-à-dire pour obtenir un passe sanitaire valide ou pour voyager) sont payants. LE CENTRE DE VACCINATION DU GRESIVAUDAN NE FAIT PAS DE TEST.

Le centre de vaccination est situé dans le bâtiment de la piscine intercommunale à Crolles (rue Henri Fabre).
Pour venir en bus: lignes G2, G3, Nav'pro B et C (TOUGO) et lignes X1, T84 et T81 (Cars Région), arrêt Rafour/Croizat ou Monnet à Crolles puis 10 minutes à pied.

LOI MONTAGNE

Saint Jean le Vieux fait partie des communes soumises à la loi Montagne ; pour les véhicules légers, utilitaires et camping-cars vous devrez :

- soit détenir dans votre coffre des chaînes à neige métalliques ou textiles permettant d'équiper au moins deux roues motrices
- soit être équipés de quatre pneus hiver
  NB : de 2021 à 2024, l'appellation « pneu hiver » couvrira l'ensemble des pneus identifiés par l'un des marquages « M+S », « M.S » ou
  « M&S » ou par la présence conjointe du marquage du « symbole alpin » (reconnu sous l'appellation « 3PMSF » (3 Peak Mountain Snow Flake) et de l'un des marquages « M+S », « M.S » ou « M&S ».
  À partir du 1er novembre 2024, elle couvrira uniquement les pneus identifiés par la présence conjointe du marquage « symbole alpin » (reconnu sous l'appellation « 3PMSF » (3 Peak Mountain Snow Flake) et de l'un des marquages « M+S », « M.S » ou « M&S ».

☺ Une tolérance pendant l'hiver 2021 : les éventuels manquements à l'obligation de détenir des chaînes à neige dans son coffre ou d'équiper son véhicule de pneus hiver dans les départements concernés ne seront pas sanctionnés cet hiver.
Plus d'infos sur https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-son-mode-de-deplacement/dangers-de-la-route-en-voiture/equipement-de-la-voiture/nouveaux

SOLIDARITÉ

➢ FRANCE VICTIME 38

Depuis le jeudi 13 Octobre, une permanence de l'association FRANCE VICTIME 38 se tient tous les jeudis de 13H30 à 17H30 dans les locaux de la gendarmerie de Villard-Bonnot.

Cette permanence accompagne toute personne qui s'estime victime et la conseille pour faire valoir ses droits. Elle permet de soutenir les victimes en cas de difficultés.

Cette permanence d'information est gratuite.

Rendez-vous à prendre auprès de la Gendarmerie de Villard-Bonnot
04 76 71 42 18
2 Boulevard Jules Ferry
38190 Villard-Bonnot
https://francevictimes38.com/

➢ CAFÉ DES AIDANTS

Vous accompagnez un proche malade, en situation de handicap ou dépendant du fait de l'âge ?
Autour d'un café, venez échanger votre expérience avec d'autres aidants.
Animé par des professionnels, le Café des aidants est un temps convivial d'échange et d'information en libre accès.
RDV un mardi par mois, de 14h30 à 16h30, autour d'un thème.

L'ATTERO, 125 chemin des Longs Prés
38660 Lumbin (près de l'aire d'atterrissage des parapentes)
L'accès est libre et gratuit, sans obligation d'assiduité.
Participation : 1 consommation prise sur place
Renseignements auprès du service "Autonomie" de Bernin : 04 56 58 16 41

➢ ADEF

L'ADEF-GRESIVAUDAN fait partie des structures d'insertion par l'activité économique dont les objectifs sont d'accompagner vers l'emploi et d'insérer dans le monde du travail les personnes en recherche d'emploi.

En mettant à la disposition des entreprises, collectivités, associations et particuliers, du personnel aux compétences variées, à titre onéreux mais à but non lucratif, L'ADEF-GRESIVAUDAN réalise une étape importante du parcours d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et contribue au développement local.

Ménage, repassage, bricolage, taille de haie, jardinage, tonte de pelouse, garde d'enfants... Nous mettons à votre disposition des personnes compétentes pour vous aider de façon régulière et/ou ponctuelle.
Nous sommes l'employeur de la personne qui intervient à votre domicile, vous êtes dispensé de toutes les formalités administratives (recrutement, contrats de travail, bulletins de salaire, cotisations,...).

http://www.adef-gresivaudan.fr/

CLUB SENIOR « LE PERLET » – REVEL-SAINT JEAN LE VIEUX

Le club Senior Le Perlet a pour but de rassembler les préretraités et les retraités de Revel et de St Jean le Vieux ainsi que leurs amis des communes environnantes, de créer une animation et toutes activités culturelles, ludiques et sportives dans un cadre strictement apolitique.

Rétrospective des activités du club en 2021

Malgré une année chamboulée par les restrictions dues au COVID, le Perlet est resté actif !

De belles sorties raquettes ont été organisées en début d'année :
Pré Gaudet, cabane des Carriers, Charmant Son, Le Moucherotte, le Grand Rocher, la Croix de Chamrousse, Margériaz...

Les traditionnelles randonnées (mercredi matin et vendredi) et la pétanque (mercredi après-midi) ont repris au Printemps dans le respect des règles sanitaires bien sûr.

La commission Randonnée a proposé de belles sorties le vendredi : le Senepy, la croix du Nivolet, les Venetiers, Val Pelouse, les lacs de l'Alpe d'Huez, le Col du Laurichard, …

Le mercredi matin, les marcheurs ont pu découvrir les chemins de Saint Jean le Vieux et de Revel.

La commission Culture a pu organiser plusieurs visites guidées :
Le 27 Mai : Les Grandes Figures de la Révolution Française - Château de Vizille
Le 3 Juin : Grenoble, c'est aussi une histoire de femmes - Centre-ville Grenoble
Le 14 Juin : Les Refuges Alpins. De l'abri de fortune au tourisme d'altitude - Musée Dauphinois
Le 19 Octobre : Musée Champollion – Vif
Les 22 et 25 Novembre : la visite de l'exposition Bonnard - Musée de Grenoble

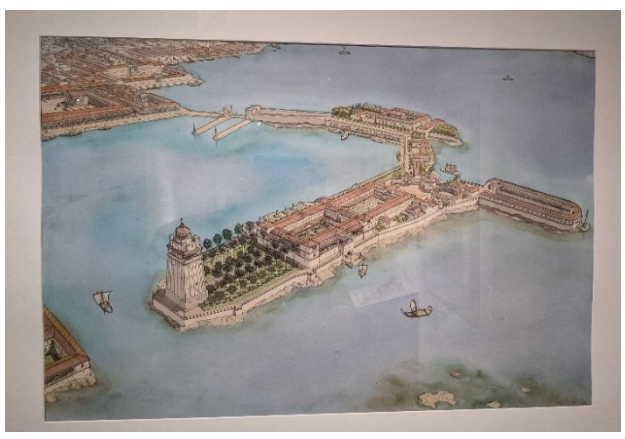

Les événements marquants :

La fête de l'été le 16 Juillet :

Ou plutôt … la fête de l'Automne ? Malgré le temps incertain, ce sont 50 adhérents qui se sont retrouvés autour d'un repas convivial. La petite randonnée du matin a dû être annulée et tout ce beau monde s'est finalement réuni sous le préau de l'espace Guimet...

La semaine des Randonneurs du 7 au 14 Septembre :

Encadrés par 3 guides du Parc de la Vanoise, 33 randonneurs ont pu apprécier la beauté des paysages de Tarentaise. Nous étions hébergés à Peisey-Nancroix dans la maison familiale la Vigogne où nous avons pu nous remettre de nos journées de marche dans une ambiance conviviale et détendue.

Le concours de pétanque du 16 Septembre :

Ce sont 22 boulistes qui ont concouru le « challenge Serge David » ; l'équipe gagnante s'est vue remettre la coupe offerte par Vincent et Arlette Mangano, en souvenir de Mr David.

La journée à Chanaz le 28 Septembre :

Départ 7h45, retour 19h … quelle belle journée !

Visite de la cuivrerie, dégustation de vins locaux, repas au restaurant, croisière guidée sur le canal de Savières : les participants sont revenus enchantés, le beau temps étant en plus de la partie.

Et malgré l'annulation de la soirée Mondaison, les Mouliniers du Perlet n'ont pas cessé leurs activités et ont produit 600 L d'huile cette année !

Vous souhaitez rejoindre le Perlet ?

N'hésitez pas à nous contacter :

Club Senior le Perlet (adresse postale : 74 place de la Mairie 38420 Revel)
Mail : le-perlet@revel-belledonne.com
Site web: https://le-perlet.assoconnect.com/
Tel : 07 81 91 61 10 (répondeur)

AURELIA

Les aventures d'Aurélia, jument Comtoise appartenant à M. Joël REVEL-MOUROZ se sont poursuivies cette année.

Elle avait remporté le 1er prix du concours départemental l'année dernière à Saint Pierre de Chartreuse, cette distinction avait d'ailleurs fait l'objet d'un article dans le précédent journal municipal.

Elle a donc remis son titre en jeu le dimanche 8 août avec l'espoir secret pour son propriétaire, d'être sélectionnée pour concourir au niveau régional par la suite.

Après une qualification difficile pour « le régional », avec une 3ème place due à une appréciation du jury particulièrement sévère, notre Aurélia locale s'est modestement présentée au concours régional à Quincié en Beaujolais le 22 août.

Bien lui en a pris car contre toute attente, elle a remporté la 1ère place de sa catégorie, puis le classement toutes catégories. Elle a ainsi été élue championne Rhône-Alpes, ce qui compte tenu de la qualité des animaux en présence représente une grande performance et une joie inestimable pour son éleveur.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là car forte de son succès, la décision a été prise de concourir au niveau national à Maîche (Doubs) berceau de la race. En présence des meilleurs élevages français elle a terminé à la 4ème place de sa catégorie, performance encore plus remarquable étant donné l'exigence des juges et la beauté de ses concurrentes.

Au final cet excellent classement récompense des années de travail pour son propriétaire et lui permet de terminer sa carrière sur une note positive. Mais si Aurélia mère de Laurélia et de nombreuses pouliches à venir prend sa retraite, elle continuera de rayonner indirectement dans le milieu du cheval de trait Comtois.

Aurélia et Laurélia au championnat Rhône-Alpes
à Quincié en Beaujolais

PETITE HISTOIRE DE LA SCIERIE

Seuls les plus anciens habitants s'en souviennent mais, à St-Jean comme dans la plupart des villages de France, il y avait une scierie qui permettait aux agriculteurs d'exploiter leurs bois d'œuvre quand ils avaient besoin de construire ou de réparer une grange. À Saint Jean il y en avait deux : la première de taille modeste était située sur une parcelle à gauche en se dirigeant vers le Naysord juste avant le virage en épingle du Buisson. Puis une deuxième, plus importante, qui à partir des années soixante a rythmé la vie des habitants du hameau de l'Église par le son si particulier émis par une scierie en mouvement.

Si la première a complément disparu, il n'en est pas de même pour la seconde qui jusqu'au printemps dernier trônait sur la parcelle située juste en face de la salle des fêtes.
Elle a cessé toute activité en 1995 suite au décès accidentel de son propriétaire. C'était devenu une friche. Quand la municipalité a commencé à réfléchir sur le futur développement du village en regroupant sous le même toit, la mairie, la salle des fêtes et un café associatif, il est apparu clairement qu'il fallait pour que cet aménagement soit cohérent, créer des places de stationnement, car le village, à l'exception de la place de l'Église, n'avait pas de parking.

La parcelle située juste en face du futur équipement correspondait exactement à ce besoin.
Après négociation avec les propriétaires, une vente à l'amiable a permis à la municipalité de l'acquérir et de commencer les travaux. Il a fallu démonter la partie haute de la scierie pour créer un maximum de places (19 au total). Et c'est précisément sur cet emplacement que trônait la scie de la marque "GUILLIET et fils" d'Auxerre. Datant des années 50, elle semblait en bon état avec son moteur, son plateau, ses rails et sa machine à aiguiser.

Pour les élus il était hors de question que cet outil patrimonial finisse à la ferraille.
Dans un premier temps cette scie a été proposée gratuitement par l'intermédiaire de la "liste de diffusion" de la Mairie aux habitants du village mais sans .... succès. Il a été alors décidé, avec l'aide d'un administré de publier une annonce sur site bien connu. Cette fois-ci, nous avons eu plusieurs réponses et la municipalité a choisi une famille habitant Izeaux (Nord Isère). Celle-ci s'était engagée à remettre en état la scie pour la faire fonctionner. Des liens se sont alors tissés entre cette famille et le village. Le démontage laborieux a été effectué dans les règles de l'art avant son transport jusqu'à Izeaux.
À l'heure de parution du "Petit Bulletin", la scie a trouvé sa place ; il reste à installer le banc et les rails. Des arbres sont prêts à être débités mais il faudra encore beaucoup d'heures de travail et d'expertise pour qu'elle fonctionne de nouveau, mais c'est sur la bonne voie.

Pour la suite, il faudra attendra la parution d'un prochain numéro du "Petit Bulletin" en 2023 !

LE DÉMONTAGE DE LA SCIE

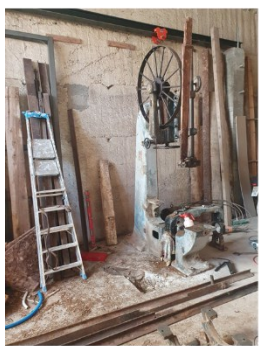
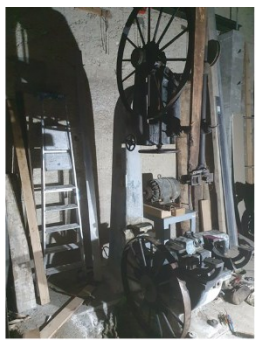

LE REMONTAGE DE LA SCIE

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

« Le SNU ne se raconte pas, il se vit ».

Le Service national universel (SNU) est un programme mis en place par l'actuel gouvernement et s'adresse aux jeunes entre 15 et 17 ans pour leur donner l'opportunité de découvrir la vie collective, de créer des liens nouveaux, de développer une culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société.

Depuis 2019, le SNU est basé sur du volontariat mais à terme, il devrait devenir obligatoire. Lors de la 1ère édition en 2019, 2500 jeunes ont participé à ce nouveau dispositif, l'an dernier il était 18000.

Le SNU se déroule en trois phases :

- un séjour de cohésion de deux semaines hors du département ;
- 84 heures de mission d'intérêt général obligatoire, au sein d'une ou plusieurs structures, en contribuant à leurs activités ;
- Un engagement, facultatif, de 3 mois à 1 an dans une structure associative ou une collectivité.

Faustine, habitante du Mollard, a réalisé son séjour de cohésion en juin 2021 au centre de l'Arméra de Valmeinier en Savoie.
Les activités lors de son séjour de cohésion étaient articulées autour de sept thématiques :

- activités physiques, sportives et de cohésion ;
- autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits ;
- citoyenneté et institutions nationales et européennes ;
- culture et patrimoine ;
- découverte de l'engagement ;
- défense, sécurité et résilience nationales ;
- développement durable et transition écologique.

Les volontaires sont dotés d'une tenue commune. Les journées sont très rythmées et commencent toutes avec un lever des couleurs à 8h. Le SNU est gratuit.

J'ai beaucoup appris lors de mon séjour de cohésion, appris des autres et appris sur mes capacités. J'ai rencontré des personnes très différentes mais toutes incroyables. J'ai créé de vrais liens d'amitié avec certain d'entre eux. J'ai adoré ce séjour malgré la fatigue car les journées sont chargées. Je conseille à tous les jeunes de vivre cette expérience.
Faustine, 16 ans

En 2022, 50 000 places sont ouvertes, réparties sur 3 séjours de cohésion :

- Un séjour du 13 au 25 février 2022 (inscription jusqu'au 5 janvier) ;
- Un séjour du 12 au 24 juin 2022 et un séjour du 3 au 15 juillet 2022 (inscription jusqu'au 31 mars).

Pour plus de renseignement : https://www.snu.gouv.fr

➢ CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Conformément aux directives du Gouvernement et du Préfet, la cérémonie commémorative du 8 mai 1945 s'est déroulée en comité restreint devant le monument aux morts de la commune pavoisée aux couleurs de la République.
La montée des couleurs, la dépose de gerbes, la minute de silence ont précédé la lecture du discours du Président de la République par le maire Franck Rebuffet accompagné de la plus jeune porte-drapeau de la commune.

Malgré le confinement la commune a souhaité exprimer sa reconnaissance aux héros militaires et résistants qui ont combattu la barbarie et le nazisme pour que la France reste un pays de Liberté !

Les maires successifs de Saint Jean le Vieux (Franck Rebuffet, Gérard Quinzin, Charles Arthaud-Berthet) depuis 1989 et la plus jeune porte drapeau Léa Rey.

➢ CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

En raison de la crise sanitaire, les cérémonies du 8 Mai 2020 et 2021, du 11 novembre 2020 ont eu lieu en présence des seuls élus.

Ce fut donc avec une certaine ferveur qu'élus et habitants se sont retrouvés à la cérémonie du 11 Novembre 2021. Nous étions nombreux rassemblés devant le monument aux morts pour rendre hommage aux soldats morts pour la France.

Après la lecture du discours, la minute de silence et le dépôt des gerbes, les enfants ont honoré les soldats de Saint Jean le Vieux en déposant sur leurs tombes les bouquets préparés par Noëlle et Jocelyne.

La cérémonie s'est terminée par le pot de l'amitié qui a eu lieu devant l'Église, en respectant les gestes barrières.

➢ NOËL DES ENFANTS

En cette belle journée du 12 décembre, sous le soleil et avec un paysage enneigé, le Père Noël a parcouru les chemins de Saint Jean pour aller à la rencontre des petits et des grands. Les enfants (jusqu'au CM2) ont reçu leurs cadeaux et les parents ont pu déguster un bon vin chaud accompagné de papillotes. Puis tout le village s'est retrouvé place de l'Église pour partager un moment de convivialité et de délicieuses meringues...merci Yvette !
Ce moment festif a été une belle réussite et est très apprécié dans le village.

Une mention spéciale pour remercier notre Père Noël et notre renne !

A l'année prochaine !

Mot de la présidente

Ce fût encore une année blanche pour nos fêtes et rassemblements : COVID, travaux de la salle des fêtes,... Nous espérons tous pouvoir nous retrouver afin de partager ces bons moments de convivialité dans notre « cœur de village ».
Je remercie les nouveaux adhérents Jean-Jacques Leroy et Antia Blanco ainsi que les « anciens » de retour Jacky Foucher et Thierry Bertrand. Merci aussi à tous ceux qui continuent l'aventure du Comité des Fêtes : Stéphanie Bousquet, Violaine Cugnod, Chantal Foucher, Martine Leroy, Eddie Vialette, Martine Dumas et Valérie Caperan.
Merci à tous pour votre investissement, votre implication et votre dynamisme pour que le Comité des Fêtes continue d'exister !

Florence Facq

➢ TÉLÉTHON 2021

Malgré les conditions climatiques et sanitaires, une poignée de Jacquetous a réussi à maintenir l'animation du Téléthon à Saint Jean le Vieux.

Nous avons pu, grâce à quelques généreux donateurs et l'association Grési'courant du Versoud, envoyer 665 Euros à l'AFM.

Le Téléthon donne beaucoup d'espoir et si nous entendons actuellement parler d'ARN, c'est grâce à ses chercheurs depuis une dizaine d'années.

Si nous voulons maintenir une animation à Saint Jean Le Vieux, nous devons revoir l'organisation avec une équipe renouvelée autour d'un collectif dédié au Téléthon.

Je vous donne rendez-vous au printemps prochain pour une réunion préparatoire afin d'imaginer l'édition 2022 avec de l'ambition.

Tous nos remerciements à la Mairie pour son aide à la logistique.

Jacky Foucher
Correspondant AFM
https://www.afm-telethon.fr/coordinations/038S
https://www.facebook.com/Telethon38S/

Saint-Jean-le Vieux

2021, l'année des grands travaux pour la commune

Par Bernard NICOLET - 07 janvier 2021

Petite commune du balcon de Belledonne de 300 âmes, Saint-Jean-le-Vieux est une commune qui bouge et avance vers l'avenir, déclare le maire Franck Rebuffet-Giraud qui souhaite oublier au plus vite l'année 2020 qui a été catastrophique avec cette pandémie du Covid-19, et un climat social très agité au niveau national.

Le maire rappelle que la commune n'a ni dette ni crédit et que la gestion menée depuis des années a permis de réaliser des économies tout en assurant les travaux nécessaires à son bon fonctionnement.

Ont été réalisés : la mise en conformité et l'embellissement du cimetière, la poursuite de la campagne d'enfouissement des lignes électriques basse tension et téléphoniques, la remise en état du Habert de la Pierre du Mercier, l'installation d'un défibrillateur à la mairie et la finalisation du projet Cœur de village. Les appels d'offres ayant été passés et les entreprises choisies, c'est un énorme chantier qui attend la petite commune.

Un budget de 1,4 millions d'Euros

Ce projet "Cœur de Village" devrait être réalisé en 14 mois de travaux (premier coup de pioche le 1er mars 2021), avec la démolition de l'ancienne scierie devenue propriété de la commune depuis le 18 décembre 2020, qui fera place à 19 emplacements de parking. Le gros des travaux se situe de l'autre côté de la route, avec l'agrandissement du bâtiment existant, qui verra la création de la nouvelle mairie, d'une salle des fêtes agrandie et d'un café associatif qui pourra aussi faire du commerce de proximité.

Ce projet a abouti après plus de trois années de réflexion et de concertation avec les villageois, pour un montant total de 1,4 million d'euros HT, financé à plus de 50 % par l'État, la Région et le Département.
Par ailleurs, le programme de réhabilitation des chemins communaux se poursuit et s'achèvera cette année, par la reprise du chemin de la Step et de la Charrière.

Le Dauphiné Libéré - 20 mars 2021

Guéri de la maladie de Lyme, le fabuleux destin de l'Isérois Tom Jeannesson engagé aux Mondiaux juniors

Atteint de la maladie de Lyme à l'âge de 15 ans, Tom Jeannesson (19 ans) va disputer dimanche et lundi à Krasnoyarsk (Russie) ses premiers Championnats du monde juniors de ski de bosses. Une victoire pour le skieur de l'Alpe d'Huez qui représente la Grande-Bretagne, le pays de sa mère.

« J'espère courir davantage en Coupe d'Europe l'hiver prochain… et à plus long terme, disputer au moins une Coupe du monde », explique Tom Jeannesson.

-

Photo Makayla Gerken Schofield

Il y a un peu plus de trois ans, Tom Jeannesson n'aurait sans doute jamais imaginé prendre le départ d'une compétition de ski de bosses, de surcroît la plus prestigieuse du monde pour les juniors ! Déjà car il faisait du ski alpin, figurant même dans le top 3 français de sa catégorie d'âge. Ensuite parce qu'il a contracté la maladie de Lyme… d'abord sans le savoir. « Après avoir eu une grosse fièvre – autour de 40° C – j'ai fait des tests de dépistage, pour la mononucléose, le sida… et par chance pour cette maladie, à laquelle ne pensent pas toujours les médecins ».
S'ensuit un hiver 2016-17 galère, pendant lequel Tom est très fatigué («je dormais 14 h par jour!») et victime de douleurs migrantes : «Une semaine, ça pouvait être la mâchoire qui craquait tellement que manger devenait très douloureux. Puis ça disparaissait, mais alors la hanche me faisait si mal que je ne pouvais plus monter des escaliers». Bref, dans ces conditions, difficile d'envisager de continuer le ski, d'autant que Tom sortait déjà d'une saison blanche à la suite de multiples blessures. « J'ai donc voulu privilégier les études. Et quand les effets les plus prononcés de la maladie sont partis – au bout d'un an et demi environ – je me suis tourné vers les classes prépa de Grenoble INP (pour devenir ingénieur) et me suis orienté vers un double projet. Au niveau logistique, c'était difficilement conciliable avec le ski alpin. D'où mon choix des bosses, une discipline que je pratiquais déjà, grâce à mon père, qui est devenu mon coach. »

Adaptation et humilité

S'il s'estime aujourd'hui guéri, le skieur de l'Alpe d'Huez doit néanmoins composer avec un handicap – en l'occurrence des douleurs à la hanche et à l'abdomen – « qui peut potentiellement me suivre sur plusieurs années. J'ai dû adapter mon entraînement, faire des échauffements plus minutieux, ou encore éviter de trop vouloir en mettre… notamment sur les sauts. L'ego en prend un coup, il faut savoir faire preuve d'humilité. Mais le fait que je m'entraîne en solo avec mon père est un avantage, parce qu'il sait par quoi je suis passé, et comprend parfaitement qu'il faille adapter les séances selon les douleurs. Cela serait plus compliqué au sein d'un groupe ».
Et Tom a le don de voir le côté positif des choses : « Cela m'oblige à soigner davantage la technique de ski – mon point fort – et la qualité d'exécution des sauts, en restant sur ce que je sais faire. C'est une méthode différente, mais je suis sûr qu'elle peut fonctionner. »
Le programme : bosses simples dimanche 21 mars, bosses parallèles lundi 22 mars.

LES MONDIAUX EN FAMILLE AVEC MATEO
Pour son deuxième hiver complet seulement, Tom Jeannesson espérait simplement se qualifier pour les Mondiaux juniors. Ce qu'il a réussi en se classant 11e et 14e des deux seules Coupes d'Europe qu'il a disputées, début mars. « Je manque de repères sur les autres skieurs, donc je ne me fixe pas d'objectif de place. » Des Mondiaux en famille car son frère Mateo (16 ans) est lui aussi engagé avec la Grande-Bretagne. Avec de meilleures chances de résultats puisque c'est un habitué de la Coupe du monde seniors (15 départs, souvent autour de la 35-40e place) et qu'il compte aussi quatre top 10 en Coupe d'Europe (7e au mieux).

Reconversion sportive et réussie pour l'Échirollois Guilbaut Colas

Par E.R. - 26 avr. 2021

Guilbaut Colas consacre aujourd'hui une partie de son temps à de jeunes skieurs de la station des Arcs en Savoie. Natif de la commune, Guilbaut Colas a fait ses classes principalement à Chamrousse où il découvre le ski de bosses en 1996 accompagné de « mon entraîneur de l'époque Frédéric Bernard, actuel guide de haute montagne ». Une discipline qu'il fait sienne, alors même que dans sa famille on est plutôt tenté par le snowboard.
Deux ans de sport études à Saint-Michel-de-Maurienne, Guilbaut enchaîne avec l'équipe de France où il fait ses gammes jusqu'en 2011, date de LA consécration. Il confie : « J'ai toujours vécu entre Chamrousse, Grenoble et St Jean le VIeux aujourd'hui. »

Une médaille au concours Lépine en 2014

Saint Jean le VIeux, justement, où il s'est établi pour sa reconversion. En 2013, il décide de se lancer avec un ami en développant le concept Active Base. « C'est un siège qui permet de lutter contre la sédentarité et le mal de dos, très en vogue et utile en ce moment, notamment avec le télétravail. » Médaillé au concours Lépine en 2014 dans la catégorie "médecine sport exercice", Active Base, qui permet un « renforcement musculaire en éduquant la posture », connaît une ascension importante et Guilbaut démontre que même sans formation spécifique, on peut réussir sa reconversion. Bien qu'aujourd'hui, il y soit moins actif, il a fortement contribué à son développement.

Coach dans une école de freestyle en Savoie

Actuellement, l'Échirollois se consacre à son activité de coach - « que je peux faire parce que je dispose d'un diplôme d'encadrant en ski » - pour les enfants de la station des Arcs, en Savoie, dans une structure privée de freestyle : la Freeski Academy. « Depuis 2014, je les accompagne en hiver mais aussi à l'intersaison avec des activités de préparation sur trampoline, de physique, etc. Le but c'est qu'ils s'épanouissent. Cela permet de voir éclore des jeunes, qu'ils trouvent leur voie. On les canalise, les sociabilise aussi et on les aide à surpasser leurs limites, ce qui leur servira évidemment pour plus tard. »
De la rigueur, voilà ce que Guilbaut leur inculque également parce que c'est « important dans la vie de tous les jours » mais aussi de la persévérance, celle-là même dont ses amis ont dû faire preuve pour monter cette structure aux Arcs :
« Je me suis engagé avec eux aussi parce que je crois à leur projet et que ça me permet de renouer avec mon cadre de jeunesse et profiter des amis. » De quoi assurer une belle reconversion et allier plaisir et travail.

Guilbaut Colas est né le 18 juin 1983 à Échirolles. Après un parcours scolaire suivi dans l'agglomération grenobloise essentiellement, il prend la direction de la Savoie et de la Haute-Savoie pour y intégrer une section sport études. Après avoir fait ses gammes en équipe de France et avoir été champion de France par deux fois, faisant face à cette réputation "d'éternel second", il prouve que lui aussi peut réussir et ses efforts sont récompensés en 2011. Année prolifique pour lui, puisqu'il termine champion du monde et remporte également le globe de cristal ski bosse puis le globe de cristal général freestyle. Il met finalement un terme à sa carrière en 2014 après une rupture du ligament croisé qui le prive alors de participation aux Jeux de Sotchi.

Cérémonie du 8 Mai à Saint-Jean-le-Vieux

Le Dauphiné Libéré 08 mai 2021

Le maire lors de la cérémonie
Photo Le DL /Bernard NICOLET

La cérémonie du 8 Mai de Saint-Jean-le-Vieux s'est déroulée ce samedi en comité restreint, devant le monument aux morts de la commune, pavoisé aux couleurs de la République, situé à côté de l'église. La cérémonie a débuté par la montée des couleurs, un dépôt de gerbes et la minute de silence, avant la lecture du message de la ministre des Armées par le maire, Franck Rebuffet.

Saint-Jean le Vieux

Un chantier participatif pour entretenir les chemins communaux

Le Dauphiné Libéré 06 juil. 2021

Aidés d'une tractopelle, les villageois ont nettoyé et arrangé des chemins de la commune.

Photo Le DL /Bernard NICOLET

La municipalité de Saint-Jean-le-Vieux a organisé cette semaine le premier chantier participatif visant à entretenir les chemins communaux. C'est une vingtaine d'habitants qui ont répondu présent dès 7 h 30. Répartis en petites équipes, ils ont nettoyé quatre chemins. Cette demi-journée de travail s'est terminée par un pique-nique. Le résultat étant très positif, l'expérience sera renouvelée.

Saint-Jean-le-Vieux

Mairie, salle des fêtes, café : le grand chantier de l'année

C'est un chantier à 1,4 million d'euros qui vient d'être engagé. Une mairie, une salle des fêtes, un café et un parking sortiront de terre d'ici 15 mois.

Par **Bernard NICOLET** - 12 juin 2021

Les élus avec le maire Franck Rebuffet Giraud, les adjoints Philippe Jean et Joel Gros, l'architecte Laeticia Arnoux, M. Carpinetti et le conducteur de la pelle mécanique

Le chantier qui a débuté il y a quelques mois, est certainement le plus important réalisé sur la commune de Saint-Jean-le-Vieux depuis des décennies.
Il s'agit de la réalisation de la mairie, de la salle des fêtes et d'un café local avec une belle terrasse extérieure ; de la construction d'une cuisine, et la réalisation d'un parking de 19 places, plus une place PMR (Personne à mobilité réduite) devant la mairie. Prévu pour durer encore 15 mois, ce chantier avance à grands pas.
C'est le cabinet RA2 Architectes, de Grenoble, qui a été choisi pour cette opération d'envergure. Les entreprises intervenant sur le chantier sont toutes locales, un choix imposé par la municipalité. Concernant le gros œuvre, on retrouve les entreprises Carpineti de Villard-Bonnot, Midali de Theys et de nombreux artisans locaux, pour l'isolement, la charpente, les plâtres, le doublage, l'électricité, etc. Un ingénieur en acoustique a réalisé les études pour l'isolation phonique de la salle des fêtes, de façon à ne pas gêner les voisins.

Un cabinet d'architectes grenoblois et des entreprises locales

Mais le parking de 19 places a fait jaser. Situé sur l'emplacement de l'ancienne scierie qui a été démolie, il nécessite l'enrochement d'un talus. Problème : c'est interdit sur la commune de Saint-Jean-leVieux. Cette solution a été choisie par souci d'économie, bien moins chère qu'un mur en béton armé, mais que les habitants se rassurent, il sera doublé d'un habillement en pierres patrimoniales en continuité des murs existants.
Le projet représente un coût d'1,4 million d'euros. Il est subventionné à plus de 50 % par l'État, la Région et le Département.
Rappelons que la commune de Saint-Jean-le-Vieux n'a aucun endettement.

Saint-Jean-le Vieux

Bernard NICOLLET – 26 Aout 2021

Quatre éleveurs du balcon de Belledonne à l'honneur en Beaujolais

Cette magnifique jument représentera le balcon de Belledonne lors de la prochaine étape.

C'est au cœur du vignoble de Brouilly, internationalement réputé, qu'a eu lieu dimanche 22 août le concours régional des juments comtoises à Quincié-enBeaujolais.

Les élevages de Messieurs Marc Boulle, de La Combe-de-Lancey, Aymeric Avenier-Broche, de Sainte-Agnès, Gérard Malachie, de Saint-Mury, et Joël Revel Mouroz, de Saint-Jean-le-Vieux, ont dignement représenté le balcon de Belledonne.

Après une qualification disputée au concours départemental qui s'était tenu à Saint-Pierre-de-Chartreuse dix jours plus tôt et courageusement maintenu en cette période de Covid par le président du Syndicat d'élevage du cheval en Dauphiné, onze juments et poulains du massif avaient été finalement sélectionnés pour concourir à l'échelon supérieur. Ces quatre éleveurs se sont alors regroupés et grâce à la générosité des transports Terence Lambert de SaintPierre-d'Allevard, les onze comtoises et leur progéniture ont pu covoiturer dans une bétaillère commune vers le Beaujolais.

La compétition fut encore plus rude au niveau régional, les sections étaient particulièrement fournies, les chevaux provenant de tous les départements de Rhône-Alpes. C'est finalement la jument Aurelia et sa pouliche, appartenant à Joël Revel Mouroz, qui a été sacrée championne de Rhône-Alpes. Elle ira défendre les couleurs de Belledonne aux côtés de la jument de Marc Boulle, également sélectionné au concours national à Maîche, berceau de la race dans le Doubs.

La concurrence sera encore plus intense pour ses passionnés mais le travail quotidien qu'ils effectuent, pour sélectionner et élever les meilleurs sujets, pourrait bien leur réussir.

Le balcon de Belledonne s'est une fois de plus distingué lors d'un grand concours.

Saint-Jean le vieux | Mariage

Hugo Rebuffet et Marion Mousseaux

Le Dauphiné Libéré – le 18 Août 2021

Hugo Rebuffet, fils du maire Franck Rebuffet, s'est marié avec Marion Mousseaux.
Photo Le DL /Bernard NICOLET

Vendredi 13 août, la petite commune de Saint-Jean-le-Vieux a connu un évènement particulier : le fils du maire Hugo Rebuffet s'est marié avec Marion Mousseaux.

Réunis à l'extérieur de la mairie, les invités ont écouté le discours du maire Franck Rebuffet, rempli d'émotion et d'humour, retraçant la vie de son fils et celle de Marion, sa future épouse, depuis leur naissance jusqu'à ce jour.

Hugo Rebuffet-Giraud, 38 ans, est professeur de sport spécialisé dans le roller-hockey. Marion Mousseaux, 28 ans, est professeure d'éducation physique et sportive.

Le mariage a été ensuite célébré dans la salle de la mairie en présence des familles, amis et des quatre témoins.

Saint-Jean-le-Vieux

À Saint-Jean-le-Vieux

Par **Le Dauphiné Libéré** - 11 nov. 2021

Le maire pendant son discours
Photo Le DL /Bernard NICOLET

C'est le maire Franck Rebuffet qui a officié cette cérémonie du 11Novembre, ce jeudi, à 11 h au monument aux morts. Cérémonie traditionnelle avec la levée des couleurs, dépôts des gerbes de la municipalité, du comité du Souvenir français, la minute de silence et l'hommage aux morts pour la France. La cérémonie a été suivie par un vin d'honneur.

LES ENTREPRENEURS DE SAINT JEAN

ActiveBase - Guibault Colas
+33 6 45 73 87 82
/https://activebase.store/

Aewo
Jimmy.bruno38@gmail.com
Tel: 06 03 37 42 11
Facebook **@AEWO.BSI**

Aiguilles et Boutons
Nadine Vadot - Tel : 06 74 60 10 52
http://www.aiguilles-et-boutons.com/

AS-2C
sandrine.antonini@as-2c.com
06 60 16 74 20
www.as-2c.com

Auprès de mon arbre
Axel Perrillat Bottonet
le Buisson
Tel : 06 76 62 27 87

Belledonne Création
sebastien.flores@yahoo.fr
Facebook @sebastien.flores.38

Carole B. Chocolatier
Carole BERTSCH - Le Mollard
carole@carole-b-chocolatier.fr

SB maquillage
Severine Brun
Tel: 0615087473
Mail: sbrun.maquillage@outlook,

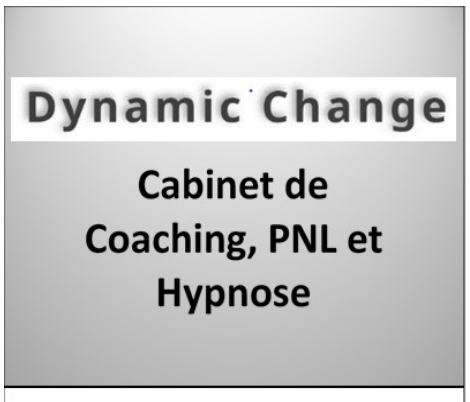

DYNAMIC CHANGE
Allard KOUWENHOVEN
https://www.dynamic-change.fr/
Tel : 06 61 95 53 16

La Fée Bibeloteuse
http://www.aiguilles-et-boutons.com/creation-bijoux-st-jean-le-vieux-9.html
Tél 06.74.60.10.52

Marci Miel
Patrick Marcireau
Mail : marcimiel@free.fr

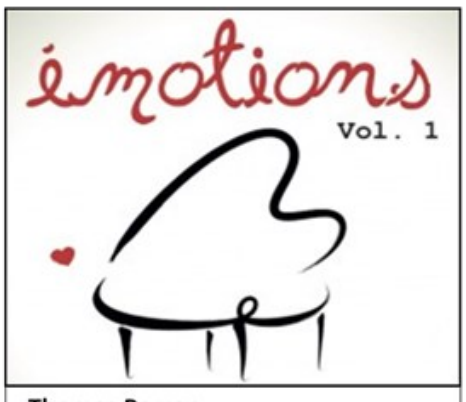

Thomas Perron
Pianiste – Compositeur - Interprète
http://www.thomasperron

Laurence Vial-David
http://www.clevacances.com/
Tel : 0476773330 ou 0683870847
Mail : chambreducouvat@gmail.com

PENSE BÊTE

INFOS MAIRIE
Lundi de 8h00 à 12h00 et Jeudi de 14h00 à 18h00
Tél. : 04.76.77.11.35
Numéro d'urgence : Mr le Maire 06.71.36.30.02
Mail: mairie@saintjeanlevieux.fr / Site Web: http://www.saintjeanlevieux.fr/

NUMÉROS UTILES https://www.saintjeanlevieux.fr/numeros-utiles/adresses-utiles/		
Transport à la demande RESA	0800 94 11 03 https://www.tougo.fr/resa	lundi au samedi de 9h à 19h (sauf jours fériés) Par Internet 24h/24 et 7j/7
Assistantes Maternelles	Relais des Assistantes Maternelles	Animatrice responsable : Géraldine BRIOLE Téléphone : 06.02.52.65.73 Mail : ram.balcondebelledonne@le-gresivaudan.fr
Baby Sitting	Salomée Antonini – 0661654740	15 ans - Chantorelle Soirs et Week-end – Aide aux devoirs
	Faustine Bousquet – 0769175363	16 ans - Le Mollard Week-end et vacances scolaires – journée ou soirée
	Elsa Gaidet - 0624459168	15 ans - Chantorelle Soirs dès 17h30 - week-end et vacances scolaires en journée
Permanence Architecturale	Maria RAMOS - Architecte conseil	Contacter la Mairie pour prise de rendez-vous
Pharmacie Médecin de garde	3915 - 0825 74 20 30 Contacter le 15	https://www.servigardes.fr/ pour rdv maison médicale de garde
Urgences Médicales SOS Médecins	15 3624	24h/24 http://sosmedecins-grenoble.fr/
EDF	Urgence Électricité : 0818668284 Accueil Clientèle : 0810668284	7j/7 24h/24
Urgences Eau	09 69 32 34 58	
Gendarmerie Domène	04 76 77 24 46	Note : Permanence de l'association FRANCE VICTIME 38 tous les jeudis après-midi - locaux de la gendarmerie de VILLARD-BONNOT.
Pompiers	18	
Collecte et Traitements de déchets	04 76 08 03 03	Communauté de Communes Grésivaudan
Ecole Maternelle Revel	04 76 89 80 24	Mail : ce.0383205c@ac-grenoble.fr
Ecole Primaire Revel	04 76 89 83 39	Mail : ce.0380917r@ac-grenoble.fr
Cantine / Garderie Revel	04 76 89 82 78	Mail : mairie@revel-belledonne.com
Centre de Loisirs	Accueils de loisirs 3-13 ans Action Jeunesse Balcon de Belledonne	https://www.le-gresivaudan.fr/39-enfance-jeunesse.htm
ADMIS Atelier de repassage « Pas un pli »	04 76 77 39 03 Ouvert tous les matins de 7h30 à 12h Plus Mardi et Jeudi après-midi	1 Rue du Domeynon 38420 Domène
ADMR	04 76 40 60 66	Association d'Aide a Domicile en Milieu Rural
AGI	04 76 77 33 95	3 rue Marius Charles - 38420 Domène
AMSID	04 76 77 05 17	Soins infirmiers 7J/7 toute l'année 22 bis rue Émile Blanc – 38420 Domène https://sites.google.com/site/amsidomene/handicap/home
ADEF	Crolles : 04 76 92 19 20 Les Adrets : 07 86 60 57 83 Goncelin : 04 76 13 21 21 Pontcharra : 04 76 13 57 84	Association pour le Développement de l'Emploi et de la Formation
Café des Aidants	Espace de rencontre et de soutien	Renseignements : Service Autonomie de Bernin 04 56 58 16 41

Déchetterie	Adresse	Horaires d'ouverture	Contact
Cheylas	Route de la Buissière 38570 Le Cheylas	Lundi : 14h à 18h (19h en été) Mardi, jeudi : de 8h à 12h Samedi : de 8h à 12h et 14h à 18h (19h en été)	SIBRECSA (Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie) Tél. 04 76 97 19 52 ambassadeurs.sibrecsa@orange.fr
Crolles	47, rue des Frères Montgolfier 38920 Crolles	Du lundi au dimanche de 8h30 à 17h45 Déchets dangereux (DDS) = avant-dernier mercredi de chaque mois de 9h à 15h45 Fermeture annuelle le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre.	Service de collecte et traitement des déchets du Grésivaudan Tél. 04 76 08 03 03 ou 04 38 72 94 30 dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr
Pontcharra	ZI de Pré Brun 38530 Pontcharra	Mardi et jeudi : de 14h à 18h (19h en été) Lundi, mercredi, vendredi et samedi : de 8h à 12h et 14h à 18h (19h en été)	SIBRECSA (Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie) Tél. 04 76 97 19 52 ambassadeurs.sibrecsa@orange.fr
Saint Ismier	Chemin de Vergibillon 38330 St Ismier	Du lundi au dimanche de 8h30 à 17h45 Déchets dangereux (DDS) = du lundi au dimanche de 8h30 à 17h45 Fermeture annuelle le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre.	Service de collecte et traitement des déchets du Grésivaudan Tél. 04 76 08 03 03 ou 04 38 72 94 30 dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr
Saint-Martin d'Uriage	La Ronzière 700 route de Faux 38410 St Martin d'Uriage	Du lundi au samedi de 8h30 à 17h45 Fermeture annuelle le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre.	Service de collecte et traitement des déchets du Grésivaudan Tél. 04 76 08 03 03 ou 04 38 72 94 30 dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr
Crêts en Belledonne	Rue de la Ronzière 38830 Crêts en Belledonne	Lundi et samedi : de 8h à 12h et de 14h à 18h (19h en été) Mercredi et vendredi : de 14h à 18h (19h en été)	SIBRECSA (Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie) Tél. 04 76 97 19 52 ambassadeurs.sibrecsa@orange.fr
Le Touvet	La Prat 38660 Le Touvet	Du lundi au dimanche de 8h30 à 17h45 Déchets dangereux (DDS) = tous les jours du lundi au dimanche de 8h30 à 17h45 Fermeture annuelle le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre.	Service de collecte et traitement des déchets du Grésivaudan Tél. 04 76 08 03 03 ou 04 38 72 94 30 dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr

	Déchets verts	Bois	Ferrailles	Cartons	Papiers	Piles	Huiles minérales	Déchets dangereux	Verre	Pneus	Encombrants	Batteries	DEEE	Gravats	Textiles	Huiles végétales	Cartouches d'encre	Lampes et néons	Plâtre et plaques de plâtre	Capsules de café
Chamrousse			✓			✓	✓				✓	✓	✓	✓				✓		
Cheylas	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Crolles	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Pontcharra	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Saint Ismier	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
Saint-Martin d'Uriage	✓		✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓	✓		✓
Crêts en Belledonne	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Touvet	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓		✓

BLOC-NOTES	
Compteurs d'Eau	Tout changement de locataire ou propriétaire doit être signalé à la mairie ainsi qu'au service des eaux du Grésivaudan, via le site de la Communauté de Communes le Grésivaudan www.le-gresivaudan.fr > 414-eau-et-assainissement Dans le cas contraire, la totalité de la facturation sera adressée à l'ancien locataire ou propriétaire. **Pensez à protéger votre compteur contre le gel !**
Activités Bruyantes	Arrêté préfectoral du 03/04/1990 **Lundi au Vendredi : 8h-12h et 14h-19h30** **Samedi: 9h-12h et 15h-19h** **Dimanche et Jours Fériés : 10h-12h**
Location Salle des Fêtes	Pas de location en 2022 pour cause de travaux
Déneigement Ludovic Turenne	Il y va de la responsabilité de chacun afin que le déneigement se passe dans de bonnes conditions : chaque riverain doit entretenir sa zone en coupant les haies/branches situées le long des voies et chemins communaux afin de faciliter le passage de l'engin.
Liste de diffusion	Pour s'inscrire à la liste de diffusion de Saint Jean : Communiquez vos nom, prénom et adresse mail à la Mairie
Revel Infos	Si vous souhaitez recevoir par mail les informations pratiques relatives à la vie des villages de Revel et St Jean le Vieux, rejoignez dès à présent la liste "Revel-Infos" ! Pour vous abonner envoyez un mail à sympa@listes.revel-belledonne.com
Recensement Citoyen	Cette démarche est obligatoire à partir de 16 ans pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (permis de conduire, bac ...). Elle s'effectue auprès du secrétariat de la mairie pendant les horaires d'ouverture. Les documents nécessaires (pouvant être transmis par mail) : Pièce d'identité en cours de validité Livret de famille Aucun duplicata de l'attestation de recensement ne pourra être délivré. Le recensement permet la convocation à la JDC (journée de Défense et Citoyenneté) et l'inscription d'office sur les listes électorales de la commune à partir de 18 ans.
Action Sociale	**Aide pour 1/3 du coût d'une activité** : sous condition de ressources, attestation délivrée par la mairie à remettre à l'association lors de l'inscription de l'enfant. **Chèqu'Ados** : délivré par la mairie sur présentation d'une pièce d'identité du jeune ou du livret de famille **Aide à la garderie périscolaire et à la cantine scolaire de Revel** : sur présentation de l'attestation QF, lors de l'inscription de l'enfant (inscription auprès de la mairie de Revel) Plus d'infos sur le site de la commune : https://www.saintjeanlevieux.fr/infos-pratiques/action-sociale/action-sociale-de-saint-jean-le-vieux/
Emploi d'été	La mairie recrute deux jeunes rémunérés sur la base du SMIC en vigueur pour une semaine ou 15 jours maximum à raison de 12 heures / semaine entre le 1er Juin et le 31 Août. Il faut avoir 16 ans révolus et moins de 18 ans. Si vous êtes intéressés, merci de vous adresser à la mairie (mairie@saintjeanlevieux.fr).